



Une politique de développement social à Sherbrooke... Un enjeu à mettre sur la place publique dans le cadre des élections municipales

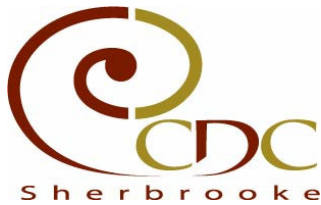
Le concept de développement social a pris du temps à s'imposer dans l'application des politiques publiques. On peut toutefois se réjouir d'un accroissement de l'importance qu'on y accorde maintenant. En effet, suite aux restructurations municipales et régionales en cours, les villes doivent adopter des approches de développement plus intégrées tenant compte de différents champs d'intervention comme l'économie, la culture, l'habitation, le sport, le loisir, l'environnement, la sécurité, etc. Parce qu'il touche tous les aspects liés à la qualité de vie et au milieu de vie des citoyennes et des citoyens, le concept de développement social vise à amener les autorités municipales à faire des choix de politiques et de programmes municipaux qui permettent de prévenir et de réduire les problèmes d'appauvrissement des personnes et des communautés locales et qui visent l'équité dans l'accès aux services et biens publics municipaux et autres.

Le décret de création de la nouvelle Ville de Sherbrooke est donc venu affirmer le rôle municipal en développement social, en conférant un caractère obligatoire à ce qui, auparavant, pouvait n'apparaître que facultatif. C'est dans ce contexte que la démarche d'élaboration d'une politique municipale de développement social a été demandée par la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke et ce, depuis plusieurs années, notamment par le biais d'une proposition présentée aux élus-es municipaux en février 2003 (consulter le site internet de la CDC à : <http://www.cdcdsherbrooke.com/publications/cdc/cdc-develop-milieux-vie.pdf>).

Lorsqu'on pense développement, on ne pense trop souvent qu'à l'augmentation du nombre d'emplois, à la baisse du taux de chômage, au revenu moyen global. Une lecture plus attentive permet de voir que le développement est inégalement réparti entre les secteurs géographiques et les catégories socio-économiques. Tous ne profitent pas de la prospérité économique et le mieux-être de la communauté ne se reflète pas nécessairement dans la baisse du taux de chômage. Par exemple, selon les données d'Emploi-Québec basées sur le recensement de 2001, l'Estrie (14,60\$) et Sherbrooke (15,30\$) se classent au bas de l'échelle du taux de salaire horaire médian au Québec (16,50\$). Ce déséquilibre salarial fort présent dans les professions de niveau technique et de gestion affecte surtout les femmes, les jeunes et les autres catégories de la population déjà discriminés. De plus, malgré une amélioration globale du revenu moyen des familles au cours des dernières années, il existe encore des déséquilibres intra-municipaux alors que certains arrondissements de Sherbrooke (ex. Mont-Bellevue et Fleurimont) affichent encore des niveaux de revenus par habitant qui confèrent à plusieurs familles le statut de famille à faible revenu ou vivant en-dessous du seuil de pauvreté. En ce qui concerne l'assistance-emploi, les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montrent que 9,5% des sherbrookoises-és étaient prestataires de l'assistance-emploi en 2004, comparé à 8,3% en Estrie et 8% pour l'ensemble du Québec. En outre, les données du ministère de l'Éducation du Québec montre que l'Estrie (avec 33%) et Sherbrooke (avec 35% soit environ 435 jeunes) présentent des taux de décrochage scolaire supérieurs à la moyenne québécoise (25%); ce qui est fort alarmant pour l'avenir de nos jeunes et le développement de notre communauté.

Face aux inégalités, à la pauvreté, aux emplois précaires, au décrochage scolaire, à l'intégration des personnes immigrantes bref, aux défis globaux du développement, des actions concrètes doivent être entreprises afin de favoriser le développement de l'ensemble des personnes et des communautés vivant sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

C'est ce que la politique municipale de développement social devrait permettre, en visant à favoriser l'amélioration de cadre, des conditions et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'ensemble de la communauté, en ayant une vision véritable d'un développement intégré et durable au sein de son administration municipale. S'appuyant sur des principes d'équité, d'accessibilité et de participation citoyenne, une politique de développement social devrait orienter les grands choix de développement économique et social de la Ville de Sherbrooke, ainsi que ses orientations et stratégies d'offre de services



municipaux, en concertation avec les partenaires institutionnels (santé, services sociaux, éducation, etc.), communautaires et privés. À l'instar des villes comme Trois-Rivières et Longueuil, la Ville de Sherbrooke doit de toute urgence se donner une telle politique, qui permettra d'innover dans nos modes de gouvernance et de gestion municipale, en identifiant les problématiques et les potentialités tout en développant des pistes de solutions concrètes et durables pour notre communauté et ce, **dans une perspective de collaboration avec les citoyens, les citoyennes et les partenaires du milieu.**

DES ENGAGEMENTS DURABLES ATTENDUS

La Corporation de développement communautaire de Sherbrooke et les groupes communautaires qu'elle représente, soit au-delà d'une soixantaine de groupes et une dizaine d'organisations partenaires, **demandent un engagement clair de la candidate et des candidats à la mairie pour doter la Ville de Sherbrooke d'une politique municipale en développement social.** Pour ce faire, mettre en place un **comité consultatif**, composé des acteurs en développement social sur le territoire, qui aura la responsabilité de définir les grandes orientations et le processus d'élaboration d'une politique municipale en développement social. Cette politique devra s'accompagner d'un plan d'action qui inclura des leviers financiers permettant la réalisation de ce plan.

Tel que nous l'avons nommé précédemment, le développement social prend donc appui sur le partage de la richesse, sur l'accès aux services, sur l'empowerment, sur la lutte contre l'exclusion, sur le développement intégré durable et sur la présence de communautés dynamiques et solidaires. Les organismes communautaires sont des acteurs de premier plan dans le développement social, puisqu'ils sont nés d'initiatives citoyennes et qu'ils constituent des outils essentiels à la création et au maintien d'une bonne qualité de vie pour tous. La municipalité doit soutenir la vitalité de ces organisations dans leur mission et leur action de développement social tout en reconnaissant leur expertise et leur contribution au mieux-être collectif de la Ville. D'où l'importance de renforcer le partenariat entre la Ville, la société civile et les organismes communautaires, de façon à ce que les ressources consacrées par la municipalité et par ces organismes soient investies au mieux des intérêts de la communauté.

Fort de ce qui précède, **nous demandons à celle et ceux qui aspirent à diriger la Ville de Sherbrooke de s'engager à reconnaître pleinement le secteur communautaire comme un partenaire incontournable dans le développement social et économique du milieu sherbrookois.** Ce qui amène à **redéfinir le cadre d'action communautaire**, en collaborant avec les représentants d'organismes communautaires, en **augmentant le nombre** d'organismes reconnus par la ville et en offrant à ces organismes un **meilleur soutien** par l'accès à des ressources matérielles et techniques, en facilitant l'accès à des expertises, et enfin par un accroissement du soutien financier alloué aux organismes.

Source :

CDC de Sherbrooke
1255, rue Daniel, bur. 207
Sherbrooke, Qc J1H5X3
Téléphone : (819) 821-5807
Télécopieur : (819) 822-6016
Site web: www.cdcdesherbrooke.com